



REGLEMENT PARTICULIER du CORSICA ENDURO

du dimanche 6 octobre 2019 à Aullène

Art 1 : LE MOTO-CLUB SQUADRA AUDDANINCA (numéro C3445), ORGANISE

Le Corsica Enduro sur la commune d'Aullène (Corse du sud) sous le numéro 818.

Tout concurrent participant à cette compétition doit lire et connaître dans son intégralité le présent règlement et s'engage à le respecter sans réserve.

Notre Moto-Club Squadra Auddaninca (MCSA) vous convie pour un moment de convivialité tout en alliant le plaisir et le côté sportif.

Art 2 : L'ORGANISATION DU CORSICA ENDURO

La compétition se déroule de la façon suivante :

A votre arrivée, tous les pilotes ont l'obligation de stationner avec leur assistance dans le parc fermé prévu pour cette compétition qui est limitrophe du circuit du Moto-Club Squadra Auddaninca.

Aménagement de vos barnums en respectant du mieux possible sa superficie, afin que tous les engagés jouissent d'un espace convivial réciproque.

Se rendre ensuite au contrôle administratif et technique. Posséder sa licence, son assurance, sa carte grise, son permis de conduire, son engagement à la compétition.

Le vendredi avant l'épreuve de 14 à 18 heures, l'organisateur autorise les pilotes à prendre connaissance du circuit en moto (une belle initiative et même une exception).

Le samedi, toute la journée, la reconnaissance du circuit se fera uniquement à pied avec les vérifications administratives et techniques de 14 à 18 heures.

Le dimanche de 7 à 8h15, également les vérifications administratives et techniques, avant la compétition à 8h30.

En ordre de départ BOUCLE N°1, sortir du parc fermé à 8h30 selon l'ordre défini par l'organisateur – Liaison n°1 sur 10 km – Spéciale chronométrée n° 1 sur 2,5 km selon l'ordre défini par l'organisateur – Liaison n°2 sur 20 km – Spéciale chronométrée n°2 sur 7 km – Liaison n°3 sur 1,5 km – Spéciale chronométrée n°3 sur 5 km – Entrée au parc fermé obligatoire et résultats des spéciales chronométrées (1.2.3) avec temps scratch de la première boucle.

INFORMATION SPORTIVE : Lorsque vous arrivez au départ des spéciales chronométrées, (si vous êtes seul, prendre directement le départ. S'il y a déjà des pilotes en attente, merci de respecter l'attente et vous enrouler roue dans roue pour prendre le départ (Toutes les 15 secondes bien entendu). Il est strictement interdit de prendre la place au pilote qui est déjà devant vous à votre arrivée, sauf arrangement entre pilotes. Merci de respecter la convivialité et le code sportif.

Sortie parc fermé BOUCLE N°2, en ordre du classement général de la boucle N°1 – Liaison n°4 sur 10 km – Spéciale chronométrée n° 4 sur 2,5 km en ordre du classement général de la boucle N°1 – Liaison n°5 sur 20 km – Spéciale chronométrée n°5 sur 7 km – Liaison n°6 sur 1,5 km – Spéciale chronométrée n°6 sur 5 km – Entrée au parc fermé obligatoire et résultats des spéciales chronométrées (4.5.6) avec temps scratch de la seconde boucle et des boucles N°1 et N°2 fusionnées.

Sortie parc fermé BOUCLE N°3, en ordre du classement général des boucles N°1 et N°2 – Liaison n°7 sur 10 km – Spéciale chronométrée n° 7 sur 2,5 km **en ordre du classement général des boucles N°1 et N°2** – Liaison n°8 sur 20 km – Spéciale chronométrée n°8 sur 7 km – Liaison n°9 sur 1,5 km – Spéciale chronométrée n°9 sur 5 km – **Entrée au parc fermé et stop et fin, puis résultats des spéciales chronométrées (7.8.9) avec temps scratch de la troisième boucle et le résultat final des boucles N°1, N°2 et N°3 de ce Corsica Enduro.**

La boucle est composée de 46 kilomètres et devra être parcouru : 3 fois, soit un circuit total de 138 km. Le circuit est typiquement enduro aussi bien sur les spéciales chronométrées que sur les liaisons. Il est adapté à tous types de niveaux et pilotages. Sur la boucle complète, vous trouverez seulement 3 km de routes départementales (merci de respecter le code de la route).

Sur le parcours, on y trouve 3 spéciales chronométrées, à parcourir 3 fois, soit 9 spéciales chronométrées.

- La 1^{ère} de 2,5 km à parcourir 3 fois
- La 2^{ème} de 7 km à parcourir 3 fois
- La 3^{ème} de 5 km à parcourir 3 fois



Art 3 : ENGAGEMENTS

Les engagements sont limités à 120 motos et sont clos définitivement le 30 septembre 2019, ou avant si le nombre d'inscrits est atteint. Il n'y aura pas de dérogation de dernière minute en raison des contraintes administratives qu'engendrent une compétition. Merci bien de votre compréhension.

A savoir que si le 10 septembre 2019, le quota minimum de 65 pilotes n'est pas atteint, l'organisateur se réserve le droit d'annuler définitivement l'épreuve du Corsica Enduro et l'ensemble des engagés seront rembourser, malgré l'investissement financier et physique pour organiser une compétition d'enduro.

Les engagements se feront exclusivement sur www.krono.corsica.fr en raison de l'absence de matériel technique de la Ligue Corse de Moto pour couvrir les 9 spéciales chronométrées. Les spéciales chronométrées seront assistées de cellules satellites. Il n'y aura pas de pénalité dans les liaisons (sauf si le délai de l'organisateur n'est pas respecté). Merci donc de respecter les horaires de l'organisateur.

Le montant de l'engagement avant le 10 septembre 2019 pour les catégories E1, E2, E3, E4 et juniors, est fixé à 123 euros (frais d'inscription et transpondeur compris).

Le montant de l'engagement pour la démonstration d'Enduro Kid est de 65 euros.

Le montant de l'engagement pour les féminines est gratuit.

Le montant de l'engagement pour tous les pilotes internationaux d'enduro GP est gratuit.

Le montant de l'engagement des licenciés au Moto-Club Squadra Auddaninca (MCSA) est de 100 euros et pour les licenciés au MCSA de l'enduro kid, l'engagement est de 50 euros.

Les engagements sont fermes et définitifs, et par conséquent non remboursables, sauf contre un certificat médical qui doit être remis à l'organisateur avant le 25 septembre 2019.

Aucun certificat de complaisance de dernière minute ne sera pas pris en considération. Merci de votre compréhension, car une telle organisation engendre de nombreux frais.

Pour information aux retardataires : une majoration de 20 euros sera automatiquement attribuée pour toutes les inscriptions engagées après le 10 septembre 2019. Merci de votre aimable compréhension.

Les pilotes non titulaires du permis pourront participer à l'épreuve (prendre contact avec l'organisateur PUTZOLI Hervé 06.72.93.73.06. Ils auront l'obligation de s'arranger avec leur assistance lors de la sortie sur la route départementale (soit 3 km de route x 3), c'est-à-dire faire conduire sa moto par une personne ayant le permis de conduire ou bien mettre la moto dans un camion ou autre moyen de transport. C'est une obligation sous peine d'exclusion immédiate. Il est strictement interdit de rouler sur une portion de route départementale sans permis de conduire. Les pilotes non titulaires du permis ont l'obligation de mettre tout en œuvre pour respecter la réglementation, sans aucune discussion possible.

LES CATEGORIES du CORSICA ENDURO sont les suivantes :

- Enduro 1 (E1) : Jusqu'à 250cc 2 temps et 4 temps
- Enduro 2 (E2) : + de 250cc 4 temps jusqu'à 450cc 4 temps
- Enduro 3 (E3) : + 250cc 2 temps et + de 450cc 4 temps
- Enduro 4 (E4) : Vétérans de plus de 38 ans
- Enduro Féminines
- Enduro Juniors de 15 à moins de 23 ans
- Démonstration d'Enduro Kid de 9 à moins de 15 ans



Art 4 : VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Elles auront lieu à l'accueil du circuit Squadra Auddaninca à Aullène, le samedi 5 octobre 2019 de 14 à 18 heures et le dimanche 6 octobre 2019 de 07 à 08 heures 15.

Les concurrents devront présenter les documents originaux suivants :

- Confirmation engagement
- Licence FFM2019 à l'année.
- Licence une manifestation (à la journée). Merci de ne pas attendre le dernier jour pour faire vos licences à la journée.
- Permis de conduire (si vous ne possédez pas de permis, un autocollant visible sur la plaque avant de la moto sera apposé pour un stop obligatoire avant de prendre les portions de route départementale en fin de liaison n°2, 5 et 8).
- Certificat d'assurance
- Carte grise

La mise à disposition d'un véhicule au profit d'un pilote doit impérativement être attestée par son propriétaire et ceci afin d'éviter toute utilisation de celui-ci par le pilote. L'attestation d'assurance nominative (précisant le nom du pilote utilisant la machine et l'immatriculation de cette dernière) doit être réalisée par l'assureur et présente lors du contrôle administratif afin que l'organisateur puisse vérifier.

Art 5 : VERIFICATIONS TECHNIQUES

Les vérifications techniques auront lieu dans le parc fermé du circuit Squadra Auddaninca à Aullène, le samedi 5 octobre 2019 de 14 à 18h00 et le dimanche 6 octobre 2019 de 07 à 8 heures 15.

Les machines devront répondre aux normes imposées par le code de la route à savoir :

- Plaque d'immatriculation, même en format autocollant. (Mais obligatoire)
- Eclairage
- Silencieux efficace (112db)
- Les pneus FIM sont obligatoires pour toutes les catégories
- Les W de garages et WW sont interdits
- La protection pectorale et dorsale aux normes en vigueur, ainsi que le casque à la norme ECE/05 seront vérifiés lors du contrôle technique et seront obligatoires.

Les fonds de plaques devront être Blanc et les numéros noirs.

Art 6 : DEPART

Le départ est donné individuellement à des intervalles réguliers, plus précisément toutes les 15 secondes.

Les concurrents doivent se présenter au départ des spéciales aux horaires prédéfinis par l'organisateur. La première moto s'élancera du parc fermé à 8h30, selon l'ordre défini par l'organisateur, pour une liaison de 10 km pour ensuite rejoindre sans arrêt, la spéciale chronométrée n°1 située à la sortie de la liaison. Prendre directement le départ à votre arrivée sur la ligne de départ sous les consignes des officiels.

Art 7 : REGLEMENTATION

Le règlement applicable est celui du championnat de France 2019, seront applicables également les prescriptions particulières suivantes :

Il est strictement interdit de quitter le parcours pour quelques raisons que ce soit, sous peine de disqualification. Le parcours est entièrement balisé par des flèches. Les accès aux routes sont signalés par des panneaux de Stop et Danger. Vous devez respecter et se conformer au code de la route en parcours de liaison.

La non convivialité et le non-respect entre pilotes, entraînent l'exclusion.

Avoir une attitude, pouvant nuire à la pérennité de l'épreuve entraîne l'exclusion.

Le non-respect des panneaux de signalisations, du code de la route, d'une conduite dangereuse ou sous l'effet de l'alcool ou de drogue entraînent l'exclusion.

Les reconnaissances des spéciales en moto hors période (sauf le vendredi de 14 à 18 heures) entraînent l'exclusion.

Le ravitaillement sur le parcours entraîne une pénalité d'une minute.

Le non-respect du circuit, du directeur de course, de l'organisateur et de son staff administratif et technique, des commissaires, des officiels, des personnes dépositaires de l'autorité publique, médecins, pompiers entraînent l'exclusion.

La mise en marche du moteur dans le parc fermé entraîne 1 minute de pénalité. (Sous réserve des nuisances).

Art 8 : ASSURANCE

Cette épreuve est couverte par une police d'assurance, les garanties A, C, D ont été souscrites auprès de la compagnie ASSURANCE LESTIENNES à Reims police n°...B1921RT004900R-RCO1333...

Art 9 : RESPONSABILITE ORGANISATION

Le moto-club organisateur et ses représentants se dégagent de toutes responsabilités en cas d'accident d'un pilote ayant pris le départ sans avoir satisfait aux contrôles administratifs et techniques, de plus, ils se réservent le droit, dans ce cas, de poursuivre le pilote en justice.

Il est rappelé aux concurrents que leurs matériels sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur et ses représentants en cas de vol ou de la Ligue Corse de moto et de ses représentants.

Le moto-club organisateur se réserve le droit d'annuler la compétition si les circonstances économiques ou climatique l'exigent.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement si les circonstances l'y obligent.

Art 10 : CIVISME

Le pilote est le seul responsable de la zone qu'il occupe que ce soit au stand de ravitaillement, au parc fermé ou encore sur le circuit, etc... Il doit laisser la place propre, mettre ses déchets dans des sacs poubelles et les ramener chez lui ou les mettre dans les poubelles disposées à cet effet. Pour n'importe quelle intervention sur la moto dans le parc fermé ou dans la zone de ravitaillement (que ce soit pour effectuer les pleins du véhicule ou pour sa réparation), il y a obligation d'utiliser un tapis environnemental. La dimension de ce tapis sera au moins égale aux dimensions en largeur et longueur de la moto.

RAPPEL : Le tapis environnemental et l'extincteur approprié au feu de carburant sont obligatoires.

L'enduro moto existe grâce aux bénévoles. Tout manque de respect de la part d'un pilote ou toute autre personne assistant ce pilote vis-à-vis d'un officiel ou vis-à-vis de l'organisation ou autres, pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Art 11 : REGLES ENVIRONNEMENTALES

Ces règles doivent être prises en compte par les concurrents et le moto-club organisateur.



Les pilotes devront respecter les règles environnementales mises en place par l'organisateur. Prendre toutes dispositions pour préserver l'environnement, préserver les cultures, empêcher les stationnements sur les bas-côtés des routes (parkings prévus à cet effet), installer des sacs poubelles et le renouveler si nécessaire. Il est strictement interdit de fumer dans les zones de ravitaillement.

Art 12 : RECLAMATIONS

Elles devront être déposées par écrit auprès du Directeur de Course dans la demi-heure qui suit l'affichage des résultats, le montant de la caution accompagnant la réclamation est de 75 €, celle-ci sera restituée si la réclamation est fondée.

RAPPEL : Tout accident doit être signalé au directeur de course et l'organisateur le jour de l'épreuve.

Art 13 : CLASSEMENTS ET REMISE DES PRIX

Le classement final de l'épreuve est effectué de la manière suivante : addition des temps réalisés par les concurrents sur l'ensemble des spéciales chronométrées.

La remise des prix se fera sur le podium de la Squadra Auddaninca à la fin de la compétition.

Les récompenses seront attribuées aux 3 premiers de chaque catégorie et au 3 premiers du scratch.

Concernant, la démonstration de l'enduro kid, tous les pilotes seront récompensés.

Art 14 : COMITE ORGANISATION

Directeur de Course : BULTEZ Charles OFF 113647

Commissaire sportif : PERALDI Laurent OFF 116638

Responsable Chronométrage : Chrono Corsica Henri ORDIONI + SAUVAIRE Manu OFF 123927

Responsable Technique : GANDOLFO Jean-Noël OFF 143734

Responsable Administratif : Krono Corsica + MAGNANI Alain OFF 312428

Organisateurs de l'épreuve : PUTZOLI Hervé OFF 312425

Organisateur technique et sécurité : MAGNAVACCA Valentin OFF 312426

Une réunion de jury aura lieu la veille de l'épreuve, puis quelques minutes avant le départ et bien entendu, avant la publication des résultats, afin de valider le règlement particulier et les résultats sportifs et traiter d'éventuelles réclamations suivant le code sportif FFM.

Règlement particulier rédigé par le Président du Moto Club Squadra Auddaninca.

Fait pour valoir ce que de droit.

